



Programme CAPAES

Destiné

- aux maîtres de formation pratique, aux maîtres-assistants et aux chargés de cours recrutés dans une **Haute Ecole**
- aux professeurs de cours généraux, de cours techniques, de cours de pratique professionnelle, de cours techniques et de pratique professionnelle, de cours de psychologie – pédagogie - méthodologie et de cours spéciaux recrutés dans l'Enseignement Supérieur de Promotion Sociale

V a d e - m e c u m
Année académique 2018-2019

Coordination pédagogique :
Doriane Detournay
dorianedetournay@gmail.com

I R A M P S

Chaussée de Binche 159 7000 Mons
Tél : 065/404192 Fax : 065/404199
www.iramps.be info@iramps.be

Vous êtes en fonction dans une Haute Ecole ou dans
l'enseignement supérieur de Promotion Sociale?
Vous souhaitez ajouter un plus à votre parcours pédagogique ?
Vous désirez être dans les conditions de nomination ?

Vous êtes concerné par le CAPAES ...

Le Certificat d'Aptitude Pédagogique
Approprié à l'Enseignement Supérieur

L'IRAM PS vous propose une formation pour adultes dont la finalité est de contribuer au développement de vos compétences professionnelles en tant qu'enseignant dans l'enseignement supérieur. À ce titre, l'IRAM PS vous propose :



- une formation dont les **contenus** sont destinés spécifiquement aux candidats CAPAES et sont centrés sur les dispositifs particuliers de l'enseignement supérieur;
- une formation privilégiant une **démarche réflexive** sur les pratiques professionnelles des participants ;
- une formation dont l'**évaluation** est conçue de façon **intégrative** autour de la réalisation d'un dossier de développement professionnel ;
- des **horaires adaptés** aux besoins des enseignants en fonction ;
- un **suivi individualisé** pour la préparation du dossier professionnel auprès de la commission CAPAES.

Qui est concerné par le CAPAES ?

La réglementation n'impose pas aux enseignants de détenir un titre pédagogique lors du recrutement. Cependant, dans les Hautes Ecoles, ils doivent avoir acquis dans un **délai de 6 ans**, à dater de leur première désignation dans un emploi vacant, le certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur s'ils veulent y poursuivre leur carrière et, à terme, y être engagés à titre définitif. Pour les enseignants de l'enseignement supérieur de promotion sociale, le **délai de 6 ans n'est pas d'application** mais bien l'obligation d'obtenir le CAPAES pour y être nommé.

Le CAPAES concerne donc les enseignants **déjà en fonction** dans une Haute Ecole ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale. La formation est d'ailleurs fondée sur le développement de la capacité de réflexion critique des candidats à propos de leur pratique professionnelle. Dès lors, les étudiants doivent fournir à l'organisme de formation une attestation d'emploi de leur employeur lors de l'inscription.

Dans les Hautes Ecoles, les enseignants engagés à titre temporaire depuis février 1999 mais qui ne disposent pas de titre pédagogique et les enseignants engagés à titre temporaire depuis septembre 2002, disposant ou non d'un titre pédagogique, **sont tenus** d'obtenir le CAPAES.

A titre transitoire, les enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur de promotion sociale avant l'entrée en vigueur du décret, le 1^{er} septembre 2006, sont réputés satisfaire à la condition du titre requis pour être nommés ou engagés à titre définitifs, s'ils sont porteurs d'un des titres pédagogiques suivants : le diplôme d'instituteur(trice) préscolaire ou primaire, l'AESI, l'AESS, l'agrégation de l'enseignement supérieur, le certificat de cours normaux techniques moyens, le DAP et le CAP.

Tout autre enseignant en fonction dans l'enseignement supérieur de promotion sociale ou dans une Haute Ecole peut évidemment choisir de suivre volontairement la formation CAPAES.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, une valorisation barémique est appliquée aux détenteurs du CAPAES en HE et dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à vous référer aux textes du décret du 17-07-2002 (MB du 24-08-2002) et aux arrêtés d'application disponibles sur le site du Ministère de la Communauté Française :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=16142>

Qui peut dispenser la formation CAPAES ?

Trois types d'institutions sont habilités à dispenser la formation CAPAES :



- les universités organisant des études de 2^{ème} cycle (pour les diplômés universitaires)
- les Hautes Ecoles comportant un enseignement supérieur économique de type long et organisant une agrégation (pour les diplômés de cette catégorie)
- les établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale qui délivrent un CAP

Qui peut s'inscrire à la formation CAPAES organisée par la promotion sociale ?

Pour les Hautes Ecoles

Le candidat doit, comme le stipule le décret du 17 juillet 2002,

- être déjà engagé dans une Haute Ecole et
- être diplômé de l'enseignement supérieur non universitaire.

Si le candidat est titulaire de plusieurs titres, il peut choisir le lieu où suivre la formation CAPAES.

Par exemple, si madame X a un diplôme de secrétaire de direction et une licence en langues germaniques, elle peut choisir de suivre la formation soit en promotion sociale soit dans une université habilitée pour les langues germaniques.

Pour l'enseignement supérieur de promotion sociale

La formation CAPAES comporte une modalité spécifique pour les enseignants diplômés d'un 2^{ème} cycle universitaire exerçant une fonction dans l'enseignement supérieur de promotion sociale. Ils ont le **choix de l'opérateur de formation** : soit l'enseignement supérieur pédagogique de promotion sociale, soit l'université.

Toutefois, les candidats ne sont pas autorisés à s'inscrire à la formation organisée par l'établissement dans lequel ils enseignent.

Il est à noter que des dérogations sont possibles pour des motifs appréciés par le Ministre de l'enseignement supérieur.

Contenu du programme proposé par l'IRAM PS

La formation CAPAES se compose de deux volets mis en œuvre simultanément : l'un théorique articulé autour de 3 axes et un autre pratique. De plus, le candidat devra bénéficier d'un suivi personnalisé mis en œuvre avec des accompagnateurs de son école.

Il est important de souligner que la formation n'aboutit pas à la délivrance du Certificat mais prépare à son obtention. Au terme d'une formation réussie, le candidat doit présenter un dossier professionnel devant une commission externe, inter-réseaux, mise en place par la Communauté française. C'est celle-ci qui délivre le CAPAES. Le dossier est constitué par une production écrite personnelle dans laquelle le candidat analyse son parcours professionnel au sein de l'école dans laquelle il fonctionne ou y a fonctionné et fait la preuve d'une analyse réflexive dans son domaine d'expertise et dans sa pratique d'enseignement.

Le programme CAPAES se différencie sur le plan du nombre de périodes selon qu'il s'adresse à des candidats détenteurs ou non d'un titre pédagogique (instituteur, AESI, AESS, CAP, DAP).

Volet théorique	Titre pédagogique	
	Sans titre pédagogique	Avec titre pédagogique
Axe 1 : socio-politique	36 périodes	20 périodes
Axe 2 : psychorelationnel	36 périodes	16 périodes
Axe 3 : pédagogique	72 périodes	36 périodes

Volet pratique	Titre pédagogique	
	Sans titre pédagogique	Avec titre pédagogique
Accompagnement de la pratique, analyse des pratiques, développement professionnel.	108 périodes	24 périodes

!! Une période comporte 50 minutes !!

Volet théorique

Contenu de l'axe socio-politique

Formation de base (UF734)

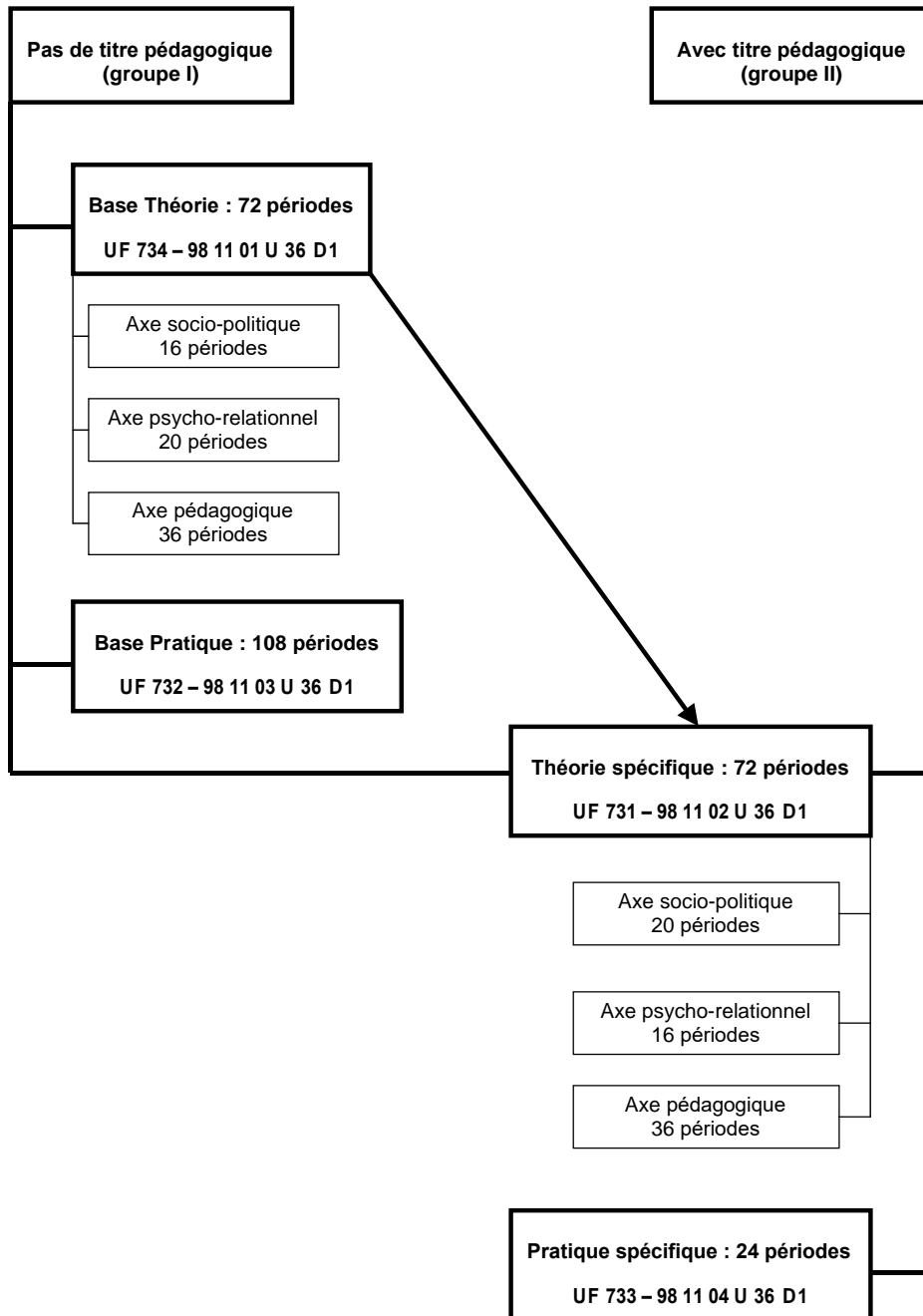
- Analyser des faits sociaux en référence aux différents courants sociologiques qui influencent l'éducation dans ses structures et leur évolution ;
- Appréhender, identifier les principes fondamentaux qui régissent l'organisation de l'enseignement en Communauté française : le droit à l'instruction, le pacte scolaire, la structure de l'enseignement, ... ;
- Analyser des cas permettant une réflexion éthique sur la profession, illustrant le devoir de réserve, le secret professionnel, les droits et les devoirs de l'enseignant, ... ;

Formation spécifique (UF 731)

- Analyser la structure de l'enseignement supérieur, notamment son évolution en regard de la politique éducative, des recommandations de la Communauté européenne, de l'évolution mondiale, des enjeux particuliers liés à l'organisation de l'enseignement supérieur
- Analyser les spécificités du public de l'enseignement supérieur en tenant compte de la diversité culturelle des étudiants adultes, des besoins et des difficultés d'insertion dans l'enseignement supérieur, notamment les problèmes liés au statut économique, juridique, d'origine culturelle et sociale, du parcours identitaire, ...

Pour ce faire, nous aborderons divers textes légaux tels que le Décret définissant le CAPAES (2002) et les compétences à développer chez les enseignants, le décret (1995) instituant les Hautes Ecoles : missions, objectifs, catégories, organes, PPSC, ...

A la lumière de la sociologie de l'éducation, nous aborderons différentes recherches permettant de croiser les regards sur les thématiques susmentionnées.



Contenu de l'axe psycho-relationnel

L'axe psycho-relationnel envisagera la question de la relation pédagogique en classe (auditoire) sous différentes dimensions : sociales, cognitives et affectives.

Premier thème : la relation pédagogique

Ses éléments : l'enseignant, l'élève et les connaissances ; ses dimensions: épistémologiques, sociales et affectives; les différents niveaux de facteurs qui conditionnent cette relation : individuels, interindividuels, organisationnels, institutionnels,... Cette présentation générale nous permettra d'introduire les objets des cours suivants s'attachant particulièrement aux pratiques enseignantes et à l'étudiant (jeune en formation). Une bibliographie générale permettra de situer les paradigmes et les courants qui étudient la relation enseignant-étudiant en classe et en particulier, dans l'enseignement supérieur.

Deuxième thème : les pratiques enseignantes.

Nous nous attarderons sur les compétences émotionnelles des enseignants en classe comme facteur individuel et organisationnel de situations de classe. Nous aborderons également la question de la collaboration entre enseignants dans le développement des pratiques pédagogiques au sein des établissements de formation. Pour chacun de ces aspects des cas d'analyse de pratiques issus de recherches seront présentés. Nous inviterons les étudiants à initier une analyse de leurs propres expériences en la matière à partir d'outils originaux.

Troisième thème : les étudiants en formation

Le rapport au savoir et l'engagement dans leur formation + question d'orientation (facteurs d'orientation des élèves).

Nous nous intéresserons au rapport au savoir des individus en fonction de leurs expériences sociales, de leur position dans les rapports sociaux ou de leur culture et des processus sociaux guidant les étudiants dans leurs « choix » de formation. Nous nous

attacherons à introduire différentes théories permettant d'éclairer le développement du jeune adulte et de l'adulte contemporains en contexte d'apprentissage. L'exploitation de données sur la gestion des conflits en classe servira de base à une réflexion sur les rapports entre les facteurs développementaux et institutionnels qui conditionnent les pratiques quotidiennes.

Contenu de l'axe pédagogique

Formation de base (UF734)

Thème 1. L'analyse des besoins en formation

Demande initiale, attentes du public cible, identification des besoins, analyse des contraintes et des ressources, première écriture du contenu d'un cours.

Thème 2. Qu'est-ce qu'apprendre ?

Différentes théories de l'apprentissage et les ingrédients pédagogiques (mise en avant des facteurs favorisant un apprentissage en profondeur): le béhaviorisme, le constructivisme (Piaget et Ausubel), le paradigme sociohistorique et la psychologie culturelle.

Utilisation des conceptions / représentations des étudiants au sujet du savoir dans la pédagogie quotidienne : pourquoi, quoi, comment ?
Style d'apprentissages, modes de pensée et pédagogie différenciée.

Thème 3. Les objectifs pédagogiques : pour quoi apprendre ?

Définition des termes suivants : finalité, buts, objectifs généraux et spécifiques, pédagogique, spécifique, opérationnel, comportemental, intégrateur, intermédiaire, terminal, d'expression, de maîtrise, de transfert, transversal.

Taxonomies des objectifs cognitifs: explicitation, formulation complète, exercices pratiques, critique de cette approche.

Les capacités et les compétences : quoi de neuf ? Quelle distinction ?
Quel intérêt ?

Les objectifs – obstacles : une approche originale centrée sur les représentations des étudiants.

Thème 4. Les méthodes pédagogiques : comment apprendre (avec quoi et avec qui ?)

Analyse et description de quelques méthodes pédagogiques à l'aide du modèle du triangle pédagogique : cours magistral, laboratoires, travaux de groupe, exposés, ...

Thème 5. L'évaluation des connaissances (compétences ?) des étudiants

Objectifs, intérêts et biais des évaluations formative - sommative, normative - critériée, continue - finale, certificative - informative.

Les outils et les méthodes d'évaluation : démarche systématique pour construire des modalités de mesure des compétences des étudiants aussi valides, fidèles et fiables que possible.

Analyse de l'examen oral, épreuve de haut niveau.

Formation spécifique (UF 731)

Thème 1. Apprentissage en grands groupes (cours magistral)

Quelles sont les caractéristiques d'un enseignement en grands groupes ? La qualité de l'enseignement dépend-elle de la taille de la classe ? Quelles sont les difficultés liées à l'augmentation de la taille des groupes ? Comment y remédier concrètement ?

Thème 2. Méthodes pédagogiques dites « actives »

Cadre général pour comprendre et développer des méthodes pédagogiques actives.

Apprentissage coopératif et apprentissage par problèmes et/ou projets

Tentative de synthèse des trois approches à partir, entre autre, des questions suivantes :

Pourquoi ces méthodes rencontrent-elles un certain succès actuellement dans l'enseignement supérieur ? Quelles sont les caractéristiques d'un « bon problème », d'une « bonne tâche de départ » ou d'un « bon projet » ? Pour quel type d'apprentissage et d'objectifs ? Que deviennent les rôles de l'enseignant dans ce type de méthode pédagogique ?

Apprentissage par activités de laboratoires

Quels sont les objectifs des activités de laboratoire ? Quelles valeurs ajoutées apportent les activités de laboratoire dans l'enseignement des sciences et des techniques ? Quels sont les axes pour décrire des activités de laboratoire ? Quelles sont les fonctions didactiques des activités de laboratoire ? Comment mettre en place une évaluation des apprentissages des étudiants dans ce cadre ?

Thème 3. Conception des questionnaires écrits de type QCM

Quels sont les avantages et les inconvénients des QCM ? Quelles consignes choisir : classiques ou non classiques ? Quelles sont les règles de rédaction des QCM ? Quelles formules de notation ?

Comment évaluer la qualité des questions et la signification des scores (difficulté d'une question, indices du pouvoir discriminatif d'une question, ...) ?

Thème 4. L'évaluation a posteriori d'un cours

Quelles étapes pour la mise en place d'une évaluation d'une activité pédagogique par les étudiants et/ou par les pairs ? Comment réaliser une enquête: de la définition de l'objet à la rédaction du rapport final, en passant par la confection du questionnaire, le codage des réponses, etc...

Thème 5. La préparation, le suivi et l'évaluation de stages

Sur base de l'expérience des enseignants et d'un partage des pratiques, on abordera des questions suivantes :

Quelles informations et quels documents faudrait-il fournir aux étudiants ? Comment mettre en route une collaboration efficace avec le maître de stage ? Quels outils pour amener les étudiants à plus d'autonomie (carnet de bord, auto-évaluation, ...)

Comment suivre les étudiants ? Quelle(s) grille(s) de compétences ? Comment dégager des indicateurs pertinents ?

Comment évaluer un stage ? Qui intervient dans le processus ? Quel devrait être le rôle du maître de stage ?

Thème 6. Les compétences

Quelle est la plus-value d'une approche pédagogique par compétences ? Qu'est-ce qui différencie une évaluation traditionnelle d'une évaluation des compétences ? Comment préparer et corriger une épreuve visant à évaluer les compétences ?

Deux séances sont consacrées à l'élaboration du dossier de synthèse .

Volet pratique

La formation CAPAES est composée d'une partie « analyse des pratiques et aspects du développement professionnel ». Pour aider le nouvel enseignant dans cette démarche, celui-ci sera suivi par une

équipe d'accompagnement constitué de membres de l'Institution où il est engagé. C'est à travers un rapport d'activité comportant une réflexion critique fondée sur l'analyse de ses pratiques que le candidat montrera sa capacité à évaluer de façon qualitative ses activités d'enseignement ainsi que sa capacité de s'adapter à l'enseignement supérieur et plus particulièrement la manière de rencontrer les spécificités de la section ou du département où il intervient.

A l'IRAM PS, la rédaction du dossier comportera trois parties.

1. Par rapport à l'accompagnement

Les rencontres avec les accompagnateurs feront l'objet de comptes rendus succincts et d'une synthèse en fin d'année signée par les deux accompagnateurs. Il énoncera également l'apport de ces rencontres dans sa pratique.

2. Par rapport au développement personnel

En vue d'améliorer sa pratique, chaque candidat établira une fiche-résumé pour chaque lecture pédagogique ou technique qu'il a faite, pour chaque conférence à laquelle il a assisté, pour chaque formation à laquelle il a participé durant la formation du CAPAES.

3. Par rapport à l'analyse des pratiques

Chaque candidat fera l'analyse réflexive écrite d'au moins 20 heures de cours qu'il aura assurées avec : évocation du contexte – objectifs du cours – déroulement prévu – démarches envisagées – déroulement réel – vérification de la maîtrise des objectifs – pistes d'amélioration envisagées. Ces analyses seront complétées par une synthèse globale reprenant les pistes d'amélioration envisagées et l'apport de cette analyse dans sa pratique au quotidien. Chaque candidat reçoit une évaluation personnalisée, détaillée et écrite de son travail avec précision des points à développer ou à améliorer.



L'équipe pédagogique de l'IRAM PS Formation CAPAES

Doriane Detournay

- est conseillère en psychologie appliquée et Psychopédagogue
- travaille dans la formation des adultes depuis 25 ans, d'abord au niveau de l'insertion socioprofessionnelle d'un public infrascolarisé et ensuite dans l'enseignement de promotion sociale ;
- apprendre à apprendre dans le respect de CHAQUE apprenant est son véritable cheval de bataille.

Maxime Duquesnoy est

- Enseignant – Formateur
- Chercheur associé au laboratoire CERLIS (Centre de recherche sur les liens sociaux) – Paris Descartes

Cécile Laloux est

- licenciée en psychologie, psychothérapeute et coach scolaire
- professeur dans l'enseignement supérieur de promotion sociale CAP, CAPAES (Namur)

Daniel Manini est

- licencié et DES en sciences de l'éducation
- enseignant en promotion sociale depuis 25 ans en Bachelier éducateur spécialisé.
- formateur au CAPAES à l'IRAMPS (2009-2015) - UE.Formation pratique
- expert pour la commission du CAPAES

Quelles sont les conditions d'organisation pratique du CAPAES à l'IRAMPS ?

Les cours seront organisés à partir d'octobre 2018 selon un horaire qui sera réparti en soirée (de 18h05 à 21h00) et le samedi selon un horaire disponible sur le site internet de l'école dès la mi-août. (www.iramps.be)

Début des cours :

- le **mercredi 3 octobre 2018** pour les candidats non titulaires d'un titre pédagogique
- le **mercredi 9 janvier 2018** pour les candidats titulaires d'un titre pédagogique

Pour les candidats qui ne possèdent pas de titre pédagogique

Formation psychopédagogique de base (UF 734)

- Axe socio-politique : 16 périodes
- Axe psycho-relationnel : 20 périodes
- Axe pédagogique : 36 périodes

Formation pratique (UF 732)

- Accompagnement
- Analyse des pratiques et développement professionnel : 108 périodes

Pour les candidats qui possèdent un titre pédagogique ou qui ont réussi la formation psychopédagogique de base

Formation psychopédagogique spécifique (UF 731)

- Axe socio-politique : 20 périodes
- Axe psycho-relationnel : 16 périodes
- Axe pédagogique : 36 périodes

Formation pratique (UF 733)

- Accompagnement
- Analyse des pratiques et développement professionnel : 24 périodes

Chaque unité de formation réussie donnera lieu à la délivrance d'une attestation de réussite. Celles-ci accompagneront le dossier professionnel à présenter à la commission CAPAES qui est habilitée pour délivrer le certificat.

Quelles démarches effectuer après la formation ?

Le candidat doit déposer le dossier professionnel auprès de la commission CAPAES. Celui-ci est constitué d'un ensemble de productions écrites au travers desquelles le candidat fait la preuve de sa capacité à analyser de manière réflexive et critique son propre parcours de formation mais aussi à réfléchir sur l'ensemble de ses activités dans l'Enseignement Supérieur. Le dossier peut contenir des productions pédagogiques individuelles ou collectives, des attestations de participation à des activités à caractère pédagogique, la description et l'évaluation de dispositifs innovants, le compte-rendu de missions en lien avec la formation continue, la recherche ou les services à la collectivité.



La commission se réunit durant 3 sessions débutant aux dates suivantes : 15 septembre, 15 janvier et 15 mai. Le dossier professionnel doit être déposé avant ces dates. Il peut s'écouler 4 mois entre le dépôt du dossier par le candidat et la décision de

la commission relative à la délivrance du certificat.

Le CAPAES obtenu par un enseignant est valable aussi bien dans l'enseignement supérieur de promotion sociale que dans les Hautes Ecoles de plein exercice.

Quelles sont les modalités d'inscription ?

Les droits d'inscription s'élèvent à 279 € (en 2018-2019) que le candidat soit ou non titulaire d'un titre pédagogique.

Aucune dispense ne peut être accordée. La formation peut cependant être étalée sur plusieurs années.

Pour rappel : on ne peut s'inscrire pour suivre la formation CAPAES que si on est **déjà engagé** dans une Haute Ecole ou dans l'Enseignement supérieur de Promotion Sociale.

Documents à fournir lors de l'inscription ?

- Une photocopie recto-verso de la carte d'identité
- Une copie certifiée conforme du diplôme permettant l'accès au CAPAES en promotion sociale et du titre pédagogique éventuel.
- Une attestation originale émanant de l'employeur indiquant les fonctions exercées au sein de l'école.



L'inscription peut se faire au secrétariat de l'IRAM PS.

Pour l'horaire, voir sur le site www.iramps.be .

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la direction par téléphone au 0473/792152 ou, par mail à l'adresse beatrice.waterlot@iramps.be